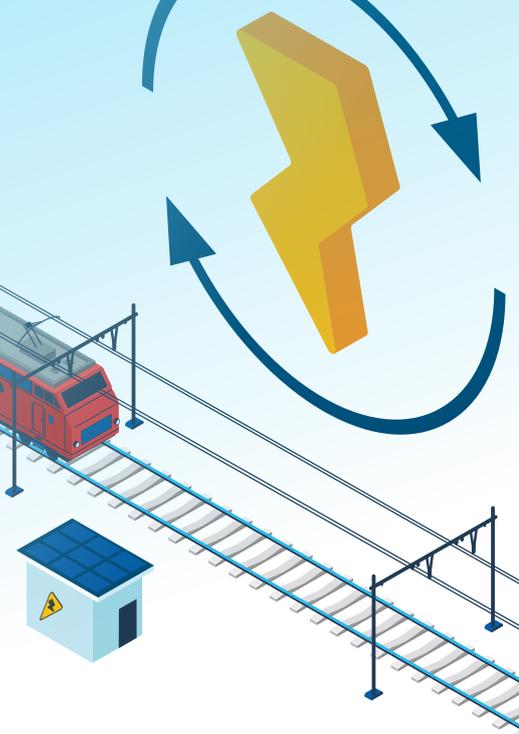


Avec Your Power, l'énergie électrique nécessaire pour circuler sur notre réseau ferroviaire est fournie via un réseau de sous-stations et de caténaires. Nous fournissons cette énergie de traction aussi bien pour les locomotives et automotrices électriques que pour le confort à bord des trains de voyageurs.



Pour qui et pour quel type de trains ?

Your Power est disponible pour les entreprises ferroviaires. Infrabel fournit cette énergie pour toutes les unités de traction (locomotives et automotrices).

Quel est le rôle d'Infrabel ?

Le produit se compose de 3 volets :

L'utilisation de la caténaire	Le transport et la distribution du courant de traction	L'approvisionnement en courant de traction
Prestations minimales	Prestation complémentaire	Prestation complémentaire
Obligatoire pour tous les trains électriques	Obligatoire pour tous les trains électriques	Choix entre Infrabel et un autre fournisseur
Le prix unitaire (EUR/MWh) est défini sur la base du coût marginal d'entretien de la caténaire et est publié dans l'arrêté sur les tarifs.	Le prix unitaire (EUR/MWh) est publié annuellement dans le Document de référence du réseau, sur la base des éléments suivants : les raccordements au réseau public d'électricité, le coût d'achat des pertes d'énergie entre les sous-stations et les trains, le coût des systèmes IT et du personnel.	Les entreprises ferroviaires peuvent choisir leur propre fournisseur si toutes les unités de traction sont équipées de compteurs d'énergie, ou confient un mandat à Infrabel. Infrabel organise des adjudications européennes pour l'achat de l'énergie qu'elle achète 2 à 3 ans à l'avance pour toutes les entreprises ferroviaires qui lui confient un mandat.

L'électricité est facturée au coût réel de l'électricité.



Comment la consommation est-elle déterminée ?

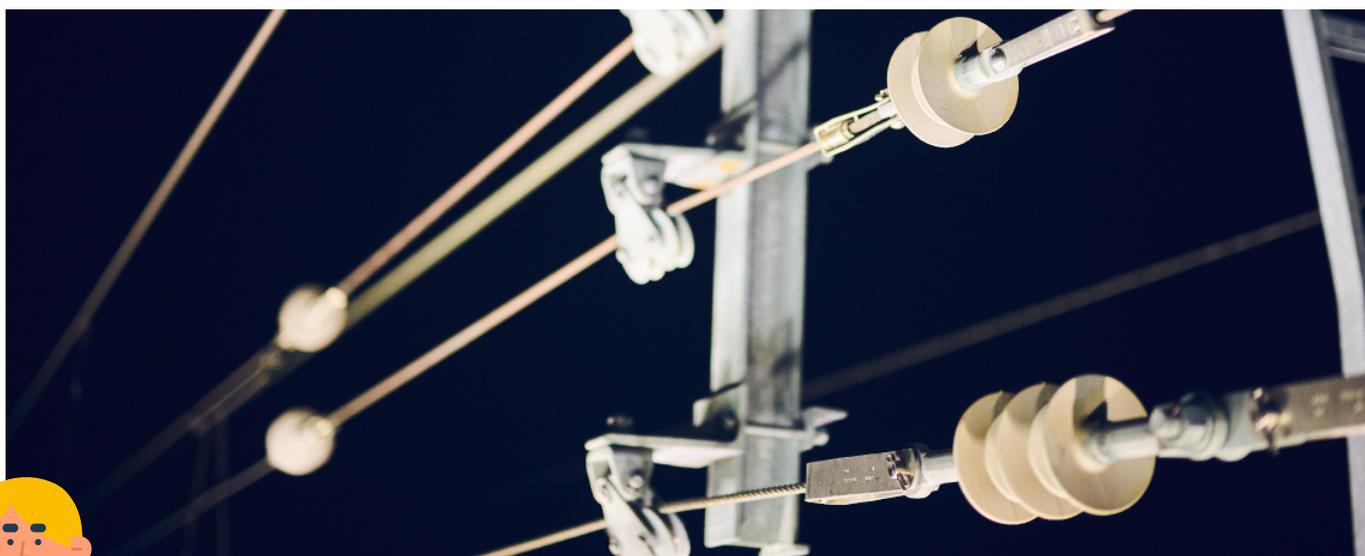
Unités de traction avec compteur	Unités de traction sans compteur
<p>Des capteurs et des transformateurs mesurent la tension et le courant. La consommation est calculée à partir de ces données. Les données de mesure comprennent également des positions GPS. Pour les parcours internationaux, les données sont échangées avec d'autres gestionnaires d'infrastructure sur la base des positions GPS. Infrabel compare la consommation mesurée avec les informations relatives au parcours du train et la consommation estimée.</p>	<p>La consommation est estimée sur base d'informations concernant le parcours du train (distance parcourue et masse totale du train) et la température (pour le chauffage et la climatisation des trains de voyageurs).</p>

Combien ça coûte ?

Pour les tarifs, voir tableau ci-dessus.

La facturation se fait via une facture d'acompte et une facture de régularisation. La facture d'acompte est transmise au début du mois de consommation. À la fin du mois d'octobre de l'année A-1, Infrabel dresse un tableau reprenant les acomptes mensuels que chaque entreprise ferroviaire devra payer. Ce tableau est repris dans un avenant au contrat d'utilisation.

La facture de régularisation est émise après chaque mois de consommation sur base des consommations mesurées et/ou estimées et selon les tarifs réels. Cette facture est envoyée vers le dixième jour du M+1.



Plus d'infos ?

N'hésitez pas à contacter yourpower@infrabel.be

